



Domaine de la Lombardière  
 07430 DAVÉZIEUX

Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
----------------------------------	-------------	--------------

14/02/2024	28/03/2024
------------	------------

### **Décision du Président n°DP\_2024\_0008**

**En Scènes - CONTRAT DE CESSION AVEC LE PHARE – CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DU HAVRE NORMANDIE POUR LE SPECTACLE « NÄSS »**

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2022.449 en date du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de signer le contrat de cession avec LE PHARE – CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DU HAVRE NORMANDIE pour le spectacle « NÄSS » le jeudi 18 janvier 2024,

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'arrêter les conditions définies dans le contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle ci-joint.

**ARTICLE 2 :** La présente décision est conclue pour le spectacle « NÄSS » le jeudi 18 janvier 2024.

Montant du contrat de cession : 8 000€ HT + 1 550€ de frais de transport du matériel et des personnes + 747,40€ HT de défraiemment des repas, soit un montant total de 10 863,76€ TTC (TVA 5,5%).

Prise en charge de l'hébergement, du catering et des transferts locaux pour l'ensemble de l'équipe.

**ARTICLE 3 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif par voie postale : 184 rue Duguesclin, 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 14/02/2024.

Par délégation du Président,  
Antoine MARTINEZ

6ème vice-président en charge de la  
Culture et des équipements sportifs